



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance du Conseil d'Administration du 25/03/2024**

**Sous la Présidence de M. HERMENT**

**Nombre de membres 12**

**Etaient présents : 9 membres – 1 procuration : 10 votants**

### **49/2024 Contribution de la Rit au projet « Rosace »**

*Monsieur le Président* expose :

« Le réseau actuel de la Rit est un réseau HFC (Hybride-Fibre-Coaxial) qui permet d'offrir aux habitants, entreprises et administrations du Val d'Argent des services de télévision, mission initiale de la régie, élargie depuis plusieurs années à des services de téléphonie et d'internet (débit jusqu'à 1 Giga bit/s depuis septembre 2023).

Les élus de la communauté de communes du Val d'Argent souhaitent maintenant que la population du territoire puisse dans un proche avenir bénéficier d'un réseau 100% fibre optique (appelé également réseau FTTH : Fiber To The Home) qui aurait l'avantage :

- D'être encore plus performant que le réseau HFC actuel
- De mieux desservir les écarts
- De permettre la présence de plusieurs opérateurs commerciaux (un réseau HFC ne permet pas d'accueillir deux opérateurs commerciaux ou plus : ainsi actuellement seul l'opérateur Vialis de Colmar est accueilli sur le réseau de la Rit)

Les élus communautaires se sont rapprochés de la Région Grand Est et de son opérateur Rosace pour le déploiement de la fibre optique sur le territoire.

La participation financière de la CCVA attendue par la Région Grand Est se monte à 100 euros par prise, soit, pour 5623 prises (chiffre pouvant encore très légèrement évoluer selon les études d'avant-projet détaillé en cours) à 562.300 euros.

Ce montant de 562.300 euros pourra être versé selon l'échéancier suivant :

- 20% - soit 113.000 euros – en 2024, après signature de la convention de cofinancement CCVA/Région
- 40% en 2025
- 40% (solde) en 2026.

Je vous propose d'accompagner ce projet - qui va dans le sens de la mission de la Rit et de l'intérêt général du territoire en matière de télévision/téléphonie/internet - et d'inscrire au budget 2024 de la Rit une subvention d'équipement de 33.000 € à verser à la CCVA. Ainsi la charge pour la CCVA en 2024 ne s'élèverait plus qu'à 80.000 euros. »

**Délibération rendue exécutoire suite à la publication le :**

## Le Conseil d'Administration

Vu le souhait de la CCVA de faire bénéficier le Val d'Argent d'un réseau FTTH,

**DECIDE** de verser en 2024 à la CCVA une subvention exceptionnelle d'équipement de **33.000 €** dans le cadre du déploiement d'un réseau FTTH en Val d'Argent.

**DECIDE** que la totalité (100%) de cette subvention de 33.000 € sera versée en 2024.

**DECIDE** que ce versement ne pourra intervenir qu'après la signature de la convention de cofinancement CCVA/Région Grand Est citée ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Président et Monsieur le Directeur à signer tous documents permettant l'application de la présente décision du conseil d'administration.

**Délibération adoptée à l'unanimité (10 voix pour)**

Le directeur de la RIT



Jean-Marc VALENTIN



Le président de la RIT



Marcel HERMENT

Délibération rendue exécutoire suite à la publication le :